

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 13 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 6 mars 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Philippe DELARUE

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT  
Laura LAVILANIE  
Jean-Laurent PEREZ  
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023** est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CHAUFFERIE DU GYMNASSE ET DE L'ECOLE** **(25-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°76-2022 du 18 juillet 2022, le conseil municipal avait retenu le bureau d'études SETES pour concevoir ; en phase n°1, la liaison entre les deux chaufferies du gymnase et de l'école. Celle-ci doit permettre de sécuriser la saison de chauffe. La phase n°2 consiste à créer une seule chaufferie bois neuve centralisée pour les deux bâtiments.

Le projet présenté par le bureau d'études SETES consiste à :

- créer un local chaufferie permettant de recevoir la chaudière et le silo,
- mettre en œuvre une chaudière à bois déchiqueté avec haut rendement
- changer la production d'eau chaude par des chauffe-eau électriques instantanés dans chaque point d'eau de l'école
- réaliser des raccordements entre les chaudières existantes en assurant une production calorifique adaptée avec les circulateurs nécessaires au bon fonctionnement.

Le plan de financement serait celui-ci :

Désignation	Montant	Financeurs	Taux	Montant de l'aide
Plomberie Sanitaire	4 700 €	ADEME	34 %	84 000 €
Chaufferie	31 000 €	Région Occitanie - FEDER	20 %	49 400 €
Local chaufferie	76 000 €	ETAT – Fonds vert	26 %	64 200 €
Chaufferie bois	121 000 €	Autofinancement	20 %	49 400 €
Travaux	2 300 €			
Maîtrise d'œuvre	12 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>247 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>247 000 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le plan de financement
- D'approuver la demande d'aides auprès de l'ADEME au titre de l'année 2023 pour les travaux de chaufferie du gymnase et de l'école. Montant demandé 84 000 €.
- D'approuver la demande auprès de la Région Occitanie dans le cadre du Programme Régional Occitanie FEDER. Montant demandé 49 400 €.
- D'approuver la demande auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert ». Montant demandé 64 220 €.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA GESTION DES BOUES DEPUIS LE COVID (26-2023)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à l'arrêté du ministère de la transition écologique et solidaire du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées depuis la période covid-19, la station d'épuration de la commune d'ARREAU ne répond plus aux critères concernant la valorisation agricole de ses boues.

Depuis 2021, nous ne pouvons plus épandre les boues produites par la station d'épuration d'Arreau, elles sont désormais déshydratées et stockées dans un silo. Une entreprise se charge ensuite de les transporter à la STEP de Lannemezan. Ce mode d'évacuation permet le bon fonctionnement de la STEP d'Arreau et de maintenir les bons résultats d'auto-surveillance.

Ceci a généré des coûts supplémentaires pour la commune, c'est pourquoi le conseil municipal sollicite auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne une aide financière de l'ordre de 50% du surcoût occasionné entre 2020 et 2022, lié au changement obligé d'exécutoire des boues.

En 2020, la commune d'Arreau a évacué 253m<sub>3</sub> pour un montant de 8 753,54€ (soit 34,60€/m<sub>3</sub>).

En 2022, elle a évacué 220m<sub>3</sub> pour un montant de 15 488,32€ (soit 70,40€/m<sub>3</sub>). Le surcoût au m<sub>3</sub> représente 35,80€/m<sub>3</sub>. Le montant du surcoût s'élève à 7 876€.

Le plan de financement serait celui-ci :

<b>FINANCEURS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TAUX SUBVENTION</b>	<b>MONTANT DE L'AIDE</b>
Agence Adour Garonne	7 876€ (220m <sub>3</sub> x 35,80€)	50 %	3 938€
Autofinancement		50 %	3 938€
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>7 876€</b>

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les demandes d'aides ainsi que tous les documents afférents.

### **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE (27-2023)**

La commune d'Arreau souhaite utiliser la place perdue à l'arrière de la salle du Terminus pour réaliser un local de stockage. Celui-ci aurait pour but de désengorger la salle du stockage actuel constitué principalement de tables, chaises, podium, matériel divers..., empiétant sur la surface utile de la salle. Il permettra également de sécuriser l'espace. La superficie du bâtiment serait d'environ 40m<sup>2</sup>, et l'espace vert existant serait conservé.

Dans ce contexte, une étude a été sollicitée auprès d'un maître d'œuvre. Il s'agit de l'architecte Mr PASTOR Fabrice qui présente un dossier comprenant trois lots :

- Lot n°1 correspondant au terrassement, gros œuvre charpente et couverture
- Lot n°2 pour les menuiseries extérieures avec la mise en place d'un portail automatisé
- Lot n°3 pour la mise en œuvre de l'électricité.

Pour ce faire, il propose un devis d'un montant de 1 500€ HT.

La consultation de travaux sera lancée par lots en procédure adaptée, pour cela le dossier sera envoyé à plusieurs entreprises.

La commission d'appel d'offre étudiera les devis et donnera son avis sur les offres (prestations et prix). Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après avis de la commission d'appel d'offre.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'accepter et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'architecte Fabrice PASTOR d'un montant de 1 500€ HT.
- De lancer la consultation de travaux en procédure adaptée relative à la construction d'un local de stockage à l'arrière de salle du Terminus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

### **DECLASSEMENT DES DEUX TERRAINS DU LOTISSEMENT LAURENT**

Décision appartenant à la commune de Jézeau.

## **RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ST EXUPÈRE - DEVIS (28-2023)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du mur de soutènement au niveau du croisement entre l'avenue Calamun et la rue Saint Exupère s'est effondré.

Il convient de tout mettre en œuvre pour le réparer avant les vacances estivales afin de sécuriser les lieux et recréer une voie de circulation des véhicules.

L'entreprise Pierres et Bois propose de reconstruire ce mur en réutilisant les pierres existantes pour un montant de 35 409,50€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Pierres et Bois pour le montant de 35 409,50€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

## **TARIFS LOCATION DES SALLES MISES A DISPOSITION**

Décision reportée lors d'un prochain conseil municipal.

## **EVOLUTION TARIFAIRE DE LA PART FIXE EAU POTABLE (29-2023)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agence de l'eau engage les communes à établir un prix moyen de l'eau et de l'assainissement désormais à 1,65€ TTC/m<sup>3</sup>. C'est déjà le cas pour l'assainissement.

En ce qui concerne l'eau potable, la commune d'Arreau est en dessous du seuil fixé (1,62€ TTC/m<sup>3</sup>).

Afin de satisfaire à l'atteinte du prix minimum de 1,65€ TTC/m<sup>3</sup> de l'eau potable, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix de la part fixe de 25€ HT à 28€ HT par an, le prix au m<sup>3</sup> restant inchangé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'augmentation du prix de la part fixe à 28€ HT par an.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **POSITIONNEMENT PAYOLLE**

**(30-2023)**

Monsieur le Maire explique que la dynamique engagée pour le développement du site de Payolle a permis d'élaborer un positionnement et une feuille de route. Le constat fait ressortir un site fréquenté régulièrement tout au long de l'année, par les clients du tourisme et des loisirs, véhiculant une image positive et une attractivité naturelle. C'est un site vivant, un haut lieu du pastoralisme et de l'activité forestière. Toutefois, même si le site de Payolle a de nombreux atouts, il est indispensable d'améliorer certains points en termes de lisibilité, d'organisation (stationnement, mobilités, multi usage, etc...), d'espaces publics, ou de préservation de certains milieux naturels ou aménagés.

Pour le développement du site, l'ensemble des partenaires sont en accord sur la nécessité d'une approche systémique du site, prenant en compte l'ensemble des ressources, des activités et des acteurs. Ils désirent mettre en place une démarche participative entre deux vallées au sein d'un groupe de réflexion entre techniciens, élus socioprofessionnels et habitants, pour un partenariat le plus complet possible. Le projet devra être respectueux de l'environnement naturel, des habitants et des activités traditionnelles. Le positionnement peut être ainsi résumé :

- un grand site nature aux paysages de très haute qualité, haut lieu du pastoralisme dans les Pyrénées ;
- un lieu : un lac, la forêt, les pâturages, des activités douces pour tous, des commerces, des services et un accueil de qualité ;
- accessibilité : tout proche, facile d'accès, au pied du Pic du Midi, entre Tourmalet et Aspin ;
- chaque jour, chaque saison, toute l'année, en famille, entre amis, pour quelques heures, une journée ou plus.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les grandes orientations du positionnement du site de Payolle ainsi que la feuille de route présentée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le positionnement du site de Payolle et la feuille de route proposée.

### **LANCEMENT CONSULATATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL**

**(31-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 101-2021 du 17 décembre 2021, le conseil municipal avait retenu le cabinet de géomètre SCP SMTB pour l'aménagement de la place du Foirail et de la croix de la route de Lançon.

Ce projet a pour objectif principal de favoriser le stationnement des véhicules et de sécuriser les déplacements piétons.

Il s'agit de mieux structurer l'espace :

- création de trottoirs et d'un cheminement piétonnier en béton désactivé
- création de murets béton avec pierres apparentes et finitions avec chapeaux en dalles de schiste pour structurer l'espace et soutenir le nouveau parking
- mise en œuvre d'un mur de soutènement en pierres au-dessus de la croix
- création d'un espace avec des dalles pavées en granit autour de la croix afin de mettre en valeur la placette
- matérialisation de la voirie par des bordures

- création de 14 places de parking le long de la route
  - gestion et adaptation du réseau d'eau pluviale
  - signalisation
  - aménagement des espaces verts et végétalisation de l'espace.
- Le montant de ce projet s'élève à 109 342,50€ HT.

La consultation de travaux sera lancée en procédure adaptée. Pour cela, le dossier sera déposé sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offre ouvrira les plis et donnera son avis sur le choix. Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après analyse du maître d'œuvre.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De valider le projet d'un montant de 109 342,50€ HT tel que décrit par le maître d'œuvre.
- De lancer la consultation en procédure adaptée relative à l'aménagement de la place du Foirail et de la croix de la route de Lançon.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

## **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL CHAUFFERIE BOIS (32-2023)**

Afin de concevoir la nouvelle chaufferie du gymnase et de l'école, la commune d'Arreau doit créer un local chaufferie bois qui viendra s'implanter sur le pignon Est du gymnase.

Dans ce contexte, une étude a été sollicitée auprès d'un maître d'œuvre. Il s'agit de PAPYR SAS d'Architecture qui propose de réaliser les plans de ce local, de déposer les demandes d'urbanisme et de produire un dossier de consultation des entreprises.

Pour ce faire, il propose un devis d'un montant de 2 665€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'accepter et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de PAPYR SAS d'Architecture d'un montant de 2 665€ HT pour la construction d'un local chaufferie bois.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

## INFORMATIONS

### ❖ **Berge de la Neste du Louron : demande de Geneviève SOUBIRAN**

Après discussion, le conseil municipal va faire un courrier reprenant les points suivants :

- dangerosité reconnue
- nécessité de reconstruction d'un muret en continuité de l'existant
- la commission des travaux va procéder à la demande de devis pour mesurer la faisabilité financière en 2023 ou 2024.

### ❖ **Boulodrome pour la pétanque**

Monsieur le Maire expose les projets de l'association de pétanque Aure et Louron :

- Convention de mise à disposition :

Le conseil municipal ne voit pas d'objection à la signature de ladite convention.

- Aménagement du pré commun :

La commission des travaux étudie la demande d'extension du boulodrome au Nord.

- Boulodrome couvert :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prestation d'un architecte mandaté par l'association qui doit élaborer un projet. La faisabilité de celui-ci sera examinée par le conseil municipal.

### ❖ **Date prochain conseil pour le vote des comptes administratifs**

Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal se réunira le 27 mars 2023 afin de voter les comptes de gestion et administratifs 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h25.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau